



RÉGION
NORMANDIE

LE PRÉSIDENT

MONSIEUR DIDIER GUILLAUME
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
78, RUE DE VARENNE
75349 PARIS SP 07

Caen, le

08 AVR. 2020

Monsieur le Ministre,

L'ensemble de la profession agricole souffre des conséquences de la crise sanitaire du Covid-19. C'est tout particulièrement le cas des entreprises de la filière horticole, qui comme vous le savez, réalisent entre 60 et 80% de leur chiffre d'affaires au printemps.

Même si les mesures prises par l'Etat et les collectivités locales lui donnent « du répit », elles ne sont pas suffisantes. Et il est impératif pour ce secteur d'activité d'aller plus loin pour éviter un véritable désastre.

En l'espèce, les dispositifs actuels proposés, notamment de prêt et de garantie bancaire, n'apportent pas de réponse suffisante car ces entreprises ne seront pas en mesure de rembourser leurs dettes sur le moyen terme, au vu de l'ampleur du préjudice subi.

Ainsi, je vous saurais gré d'accéder à la demande de la filière d'indemniser les professionnels à hauteur de la perte subie, à l'image de ce qu'avait mis en œuvre l'Etat pour les éleveurs de viande impactés par la crise de la vache folle.

Président d'une Région qui compte sur son territoire 170 entreprises horticoles employant 650 personnes, je tenais à vous relayer, avec insistance, cette demande qui me semble répondre à l'urgence à laquelle la filière fait face.

Je vous prie de croire, monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Hervé MORIN

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95

